

vent une pension des contribuables du Canada, sans évaluation des moyens. Grâce aux principes préconisés par le Parlement et le Gouvernement, nous avons aussi le programme d'assistance-vieillesse et le programme d'allocations aux aveugles. Toutes ces mesures sont très importantes et s'insèrent dans la discussion du projet dont nous sommes saisis.

Je ne crois donc pas m'être trompé hier soir en disant, à la fin de mes observations, que ces mesures, jointes à la proposition d'assurance-hospitalisation, complètent largement un programme sérieux de bien-être social dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

M. Diefenbaker: Le ministre veut-il dire que c'est la dernière mesure envisagée par le présent Gouvernement?

L'hon. M. Martin: Non mon honorable ami n'a pas compris ce que j'ai dit. J'ai dit que le Gouvernement, par cette mesure, comme par la proposition relative à l'assurance-hospitalisation, a indiqué qu'il est le seul groupe qui sera jamais au pouvoir à être en mesure d'accomplir toutes ces choses.

M. Bell: Puis-je poser une question à propos des chiffres?

L'hon. M. Martin: En comité.

M. Bell: Le ministre pourrait-il, dès maintenant ou en comité, nous fournir les chiffres par tête?

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. le président: Cet article est-il adopté?

Mme Fairclough: Non, monsieur le président. Nous nous sommes exprimés de collaborer avec le ministre, hier soir et aujourd'hui, en vue de faciliter l'adoption de cette mesure pour les raisons qu'il nous a exposées. Mais, si le ministre veut faire adopter ce bill, il ferait mieux de ne plus prononcer de discours politiques.

L'hon. M. Pickersgill: C'est la chasse gardée de l'opposition.

Une voix: De nouvelles menaces d'obstruction.

Mme Fairclough: Quelle reconnaissance! Nous nous sommes imposés de ne pas faire traîner l'étude du bill qui, on l'a déjà dit...

M. Dickey: Pourquoi le faire traîner?

M. Lennard: C'est vous de l'autre côté qui faites traîner le débat par vos interruptions.

[L'hon. M. Martin.]

M. Dickey: Traînez-le quelque part!

Mme Fairclough: On l'a déjà dit: il est bien difficile de comprendre des renseignements que nous possédons depuis midi à peine. Fort de la collaboration que lui avait accordée la Chambre, le ministre a pensé qu'il pouvait nous faire accepter cette mesure en très peu de temps. Mais le projet de résolution n'était-il pas inscrit au *Feuilleton* le 25 avril? Comme le ministre était au courant des projets de ses fonctionnaires, je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas été capable de nous soumettre ce bill plus tôt. Je ne dirais pas cela, n'était la spirituelle remarque du ministre au dernier moment. Je crois que sa manière de faire laisse beaucoup à désirer.

M. le président: L'article est-il adopté?

Mme Fairclough: Non!

M. Bell: Le ministre peut-il répondre à la question que j'ai posée à propos de la proportion par habitant pour ce qui est des chiffres qu'il a fournis?

L'hon. M. Martin: J'obtiendrai ce renseignement.

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Churchill: Monsieur le président, pendant que nous en sommes à l'article 1, nous pouvons traiter de questions d'intérêt général. Je veux fournir au ministre l'occasion de faire un autre discours politique. Encouragé par ce que j'ai dit ici, il a prolongé ses observations à l'étape de la 2^e lecture. Le ministre peut-il, à cette étape-ci, nous fournir quelques unes des données dont je parlais? Il nous a cité les chiffres à l'égard des provinces, et il doit nous fournir d'autres renseignements là-dessus. Comment en est-on arrivé au chiffre de .45 comme minimum? Le ministre peut-il nous donner une idée du fardeau que ce genre d'aide aux chômeurs fait peser sur les provinces depuis tant d'années? J'ai dit il y a quelques instants que le ministre a dû posséder des renseignements de cette nature pour pouvoir établir le palier de .45 ou fixer à 50 p. 100 la participation financière? Je pensais qu'à l'étape de l'étude en comité, le ministre nous fournirait quelques renseignements de cette nature. Il en a l'occasion actuellement.

L'hon. M. Martin: Je me contenterai de dire à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest que je ne veux pas qu'elle croie qu'elle n'avait pas le droit de dire ce qu'elle voulait dire. Je lui demanderai de se montrer indulgente envers moi. Ce que j'ai dit, c'était en réponse à une question. C'est pourquoi j'ai dû dire ce que j'ai dit.

M. Sinclair: Et vous vous en êtes fort bien tiré.